

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 36 (1907)
Heft: 5

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les élèves malades doivent rester à la maison. Il leur est formellement interdit de s'amuser avec les autres enfants, afin d'éviter la propagation de la maladie. — Le maître veillera toujours à la propreté des élèves ainsi qu'à celle de la salle de classe. Il observera et fera respecter les règles de l'hygiène scolaire. Il réorganisera peu à peu le matériel d'enseignement, qui fait actuellement défaut.

GEORGES BONGARD, *instituteur*.



CORRESPONDANCE

Des bords de la libre Sarine, ce 25 février 1907.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

La lecture du N° 2 du *Bulletin pédagogique* a fait tressaillir d'aise un grand nombre de ses lecteurs, qui ont vivement applaudi à la noble décision des autorités de la ville de Fribourg concernant ses instituteurs. Cette mesure de justice fait grand honneur au Conseil communal, qui a bien compris les intérêts de la cité en améliorant le sort de son personnel enseignant. Qu'il reçoive ici l'expression de la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent au progrès de l'école !

Qu'on nous permette aussi de formuler l'espoir que cette heureuse initiative fasse ouvrir les yeux à d'autres communes, car ils sont nombreux les membres du corps enseignant fribourgeois qui attendent, très patiemment du reste, une augmentation de traitement, qui devient chaque jour plus urgente.

Si nous tenons compte du travail qu'exige une école de deux ou trois degrés, si nous comparons le traitement de l'instituteur à celui d'autres employés et même au salaire des simples ouvriers, si nous examinons la situation faite aux maîtres d'école dans la plupart des cantons, nous osons dire, sans crainte d'être démentis, que l'instituteur fribourgeois n'est pas encore rétribué comme il devrait l'être.

Le traitement initial est insuffisant. Le jeune homme qui a fait quatre années d'études, en vue d'une autre carrière, est souvent mieux payé. Il est impossible à un instituteur débutant de réaliser des économies appréciables. Plus tard, au moment du mariage, l'augmentation de 300 fr. accordée au bout de la 4^{me} année d'enseignement lui permettra peut-être de vivre modestement dans son jeune ménage ; mais qu'en sera-t-il lorsque les charges deviendront de plus en plus lourdes ? Comment veut-on qu'une famille composée du père, de la mère et de six enfants, par exemple, vive pendant 365 jours de l'année avec un traitement de 1200 fr. ? Combien de maîtres d'école ont une famille plus nombreuse ! Qui se fera l'idée de la gêne dans laquelle se trouve un ménage de dix personnes lorsque, tout compté, l'actif se compose d'un traitement unique et annuel de 1200, 1400 ou 1500 fr. au maximum ? Pas n'est besoin d'être bien fort en arithmétique pour

démontrer que le revenu par jour et par personne est insuffisant pour subsister. Le pauvre père de famille est bien forcé de rechercher des accessoires, souvent peu rétribués, pour rétablir l'équilibre dans son budget. Dès lors, l'enseignement est en souffrance.

L'augmentation du traitement des membres du corps enseignant s'impose ; c'est une mesure de justice. Nous osons espérer que les autorités qui ont dans notre canton le devoir de s'occuper de cet important problème, n'oublieront pas dans leur sollicitude les pionniers qui se dévouent à la cause de l'instruction populaire.

Un instituteur, au nom de cent...

*.

Chronique scolaire

Fribourg — Par décision du Conseil communal de Romont, le traitement de tous les instituteurs de la ville a été augmenté de 300 fr. par an. Appréciant toute la valeur de l'instruction et voulant témoigner sa reconnaissance au personnel enseignant, l'autorité communale n'a pas hésité à élever le traitement des instituteurs de la cité au niveau des exigences matérielles de la vie à notre époque. Ce beau geste mérite d'être signalé. Puisse-t-il être imité par d'autres communes !

Nominations. — Le Conseil d'Etat a nommé M. Franz van Cauwelaert, professeur extraordinaire à l'Institut pédagogique de la Faculté des lettres de l'Université.

Vaud. — La ville de Lausanne est en train d'organiser la Mutualité scolaire. Une commission, présidée par M. Schetzler, travaille afin que la nouvelle institution puisse fonctionner dès le 1^{er} avril 1907. Pourront faire partie de l'Association, tous les élèves des écoles enfantines et primaires publiques de la commune de Lausanne, dès l'âge de cinq jusqu'à dix-huit ans. Les frais d'organisation et d'administration seront supportés par la bourse communale.

Pologne allemande — A la fin de l'année 1906, on évaluait à plus de 45 000 le nombre des enfants qui refusaient de parler allemand pendant la leçon d'enseignement religieux. Chaque jour, les feuilles politiques relatent des faits qui montrent le degré d'exaspération des esprits. Les instituteurs chargés d'exécuter les mesures arrêtées par le gouvernement prussien, sont naturellement en butte aux colères de la foule. A Bendeikow, une bombe remplie de pétrole fut jetée dans l'école qui brûla entièrement. Ni les punitions, ni les menaces n'ont pu briser la résistance des jeunes grévistes. Le gouvernement finira